



**PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 19 mai 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 19 du mois de mai, à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MONSIREIGNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Anne GODREAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 07/05/2026

Présents :

Mmes et MM GODREAU Anne, CHAUVET Benoît, LIAIGRE Sylvia, SACHOT Olivier, AGESNE Isabelle, OUVRARD Olivier, Jean-Michel MOUCHARD, JOYAU-RAUTUREAU Emilie, BERTHEAU Yoan, CHARRIER Vincent, UVETEAU Marie, GABORIT Julien, VERGNAUD Pierrette.

Absentes excusées : CHAIX Aline, BIZON Michelle

Secrétaire de séance : BERTHEAU Yoan

ORDRE DU JOUR :

- ↪ Approbation du Procès-verbal de la dernière séance ;
- ↪ Revitalisation du centre bourg – Présentation de l'Établissement Public Foncier (EPF) ;
- ↪ Revitalisation du centre bourg – Présentation de l'étude de programmation urbaine et de faisabilité sur le centre bourg ;
- ↪ Désignation des représentants communaux ;
- ↪ Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux ;
- ↪ Demande de subvention exceptionnelle – Travaux église de Pilpain ;
- ↪ Lotissement communal « Les Acacias » Tranche 2 – Fixation du prix de vente des terrains ;
- ↪ Réservation prioritaire de deux lots du Lotissement Les Acacias Tranche 2 au profit de primo-accédants ;
- ↪ Décisions du Maire ou des adjoints prises par délégation ;
- ↪ Informations diverses.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE SÉANCE

Mme Anne GODREAU invite le Conseil Municipal à formuler des remarques sur le procès-verbal de la séance du 21 avril 2026.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 21 avril 2026.

REVITALISATION DU CENTRE BOURG – PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF)

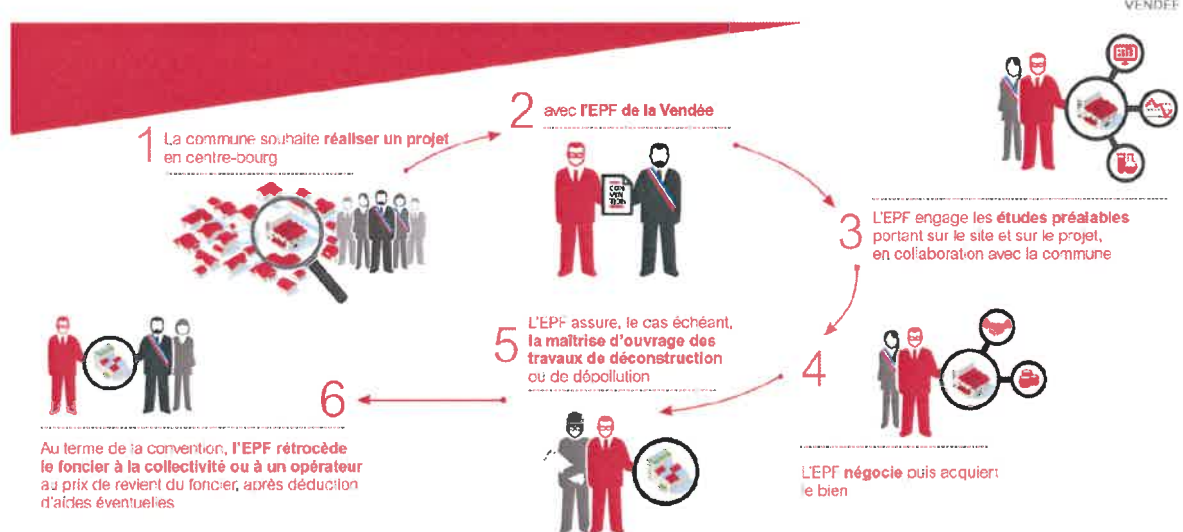
Mme GODREAU informe les élus que lors de la séance du 9 février 2026 le Conseil Municipal en place a voté le fait de travailler avec l'EPF pour la réhabilitation de l'îlot dit « de la forge ».

Afin que le nouveau Conseil Municipal s'imprègne du projet, Mr WELSCH, Directeur Général de l'EPF a accepté de présenter à nouveau les modalités d'intervention de ce dernier.

Monsieur WELSCH, Directeur Général, présente l'Établissement Public Foncier (EPF) :

- Les missions,
- Les modalités d'intervention,
- Les minorations foncières,
- Le Plan pluriannuel d'Investissement 2025-2029

Modalités d'intervention



REVITALISATION DU CENTRE BOURG – PRESENTATION DE L'ETUDE DE PROGRAMMATION URBAINE ET DE FAISABILITE SUR LE CENTRE BOURG

Mr OUVRARD présente les différentes étapes de l'étude et les fiches actions créées par les bureaux d'étude ABLOMÉ et Interscène 3.0.

L'étude confiée à l'équipe Ablomé Architecte et Interscène 3.0 vise à définir une stratégie globale pour **requalifier le centre-bourg**, améliorer le cadre de vie et préparer les projets des 10 à 15 prochaines années. Elle répond à plusieurs ambitions :

- **Dynamiser le cœur de bourg** et renforcer son attractivité.
- **Sécuriser les déplacements**, notamment pour les piétons et les scolaires.
- **Requalifier les espaces publics** et valoriser le patrimoine bâti et paysager.

- Structurer les polarités : place de l'Église, place du Doué Giraud, place du 11 Novembre, parvis de la mairie.
- Étudier la faisabilité technique et financière des aménagements.
- Accompagner les habitants dans la rénovation du bâti ancien.

DELIBERATION N°D2026-05-01 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS COMMUNAUX

Madame La Maire informe les élus qu'il est nécessaire de désigner des représentants communaux dans plusieurs organismes :

- Mission Locale :
 - ↳ Titulaire : LIAIGRE Sylvia
- Correspondant Défense :
 - ↳ Titulaire : OUVRARD Olivier
- Conseil Local Vendée Eau Lay Bocage :
 - ↳ Titulaire : BERTHEAU Yoan
 - ↳ Suppléante : AGESNE Isabelle

DELIBERATION N° D2026-05-02 : DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE POUR LES ELUS LOCAUX

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1111-1-1, ainsi que les articles R. 1111-1- A et suivants,

VU l'article 218 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

VU le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local et notamment son article 1er dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juin 2023,

VU l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,

VU la liste proposée par l'AMPCV,

après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres,

DÉSIGNE en qualité de référent(s) déontologue(s) les membres de la liste constituée par l'AMPCV, annexée à cette délibération, dans sa composition actuelle, et dans sa composition future en cas d'évolution de la liste.

DÉCIDE que la (ou les) personne(s) susmentionnée(s) exerceront leurs fonctions pour la durée du mandat.

FIXE les modalités de saisine du ou des référents déontologues (ou des membres du collège) ainsi que les conditions d'examen des demandes comme tel :

- La collectivité saisit par tous moyens l'AMPCV qui se charge d'affecter un des membres de la liste à l'affaire à traiter.
- L'AMPCV met en relation le référent désigné avec la collectivité.
- Si besoin, sur demande du référent désigné ou de la collectivité, et en fonction de sa complexité, l'affaire pourra être traitée collégalement avec d'autres membres de la liste. Le collège ainsi constitué décide en son sein de ses modalités de fonctionnement.
- La collectivité rémunère directement le référent ou le collège de référents, et décide des moyens matériels mis à disposition.

DÉCIDE que les avis du ou des référents déontologues (ou des membres du collège) seront rendus dans les conditions suivantes : dans un délai d'un mois maximum et sous format écrit.

DÉCIDE que les moyens matériels mis à disposition du ou des référents déontologues sont les suivants : salle ou espace de travail en cas de déplacement au sein de la collectivité

FIXE les modalités de rémunération du ou des référents déontologues comme tel :

- Maximum 80 euros par personne et par dossier,
- Maximum 300 euros pour la présidence effective d'une séance du collège d'une demi-journée,
- Maximum 200 euros pour la participation effective à une séance du collège d'une demi-journée.

DÉCIDE que le ou les référents déontologues (ou les membres du collège) bénéficient du remboursement de leurs frais de transport et d'hébergement dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale, en cas de déplacement au sein de la collectivité.

DÉCIDE que cette délibération ainsi que les informations permettant de consulter le ou les référents déontologues (ou le collège) sont portés par tout moyen à la connaissance des élus locaux intéressés.

DELIBERATION N°D2026-05-03 : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – TRAVAUX ECLUSE DE PILPAIN

Madame La Maire informe les élus qu'elle a reçu le 3 avril dernier une demande de subvention exceptionnelle de Mr. Dominique BROSSEAU, Président de l'association « La perche du Bocage ».

Il explique que les intempéries de cet hiver ont endommagé l'écluse de Pilpain située en limite des communes de Monsireigne et du Boupère. Dans l'urgence de la situation, la Fédération de pêche de Vendée a été contacté puisqu'elle gère régulièrement ce type de problème. Cette dernière a accepté de prendre en charge 50% du montant des travaux de réparation dont le devis total s'élève à 2 520€ TTC. L'Association doit financer les 50% restants.

Mr BROSSEAU sollicite donc les communes du Boupère et de Monsireigne afin de participer financièrement à la réalisation de ces travaux. Il propose de diviser la somme de 1260€ afin que l'association, la commune du Boupère et la commune de Monsireigne participe à hauteur de 420€ chacune.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de verser une subvention exceptionnelle de 420€ à l'association « La Perche du Bocage » pour les travaux de réparation de l'écluse de Pilpain.

**DELIBERATION N° D2026-05-04 : LOTISSEMENT COMMUNAL « LES ACACIAS »
TRANCHE 2 – FIXATION DU PRIX DE VENTE DES TERRAINS**

Madame la Maire présente à l'Assemblée le prix de revient et le plan de financement de l'opération du Lotissement Les Acacias Tranche 2 à partir duquel les prix de vente des terrains peuvent être définis en vue de passer à la phase de commercialisation.

L'arrêté accordant le permis d'aménager a été délivré le 17/06/2025, et a été enregistré sous le numéro PA 085 145 25 00001.

Il est rappelé que les cessions de terrains réalisées par les Collectivités locales dans le cadre de lotissement sont soumises de plein droit à la TVA qui sera calculée sur la marge c'est-à-dire sur la différence entre le prix de vente et le prix d'achat de la parcelle.

Dans ces conditions, toutes les cessions seront soumises à la TVA et les prix seront fixés sur la base d'un montant HT.

Après avoir pris connaissance de l'analyse financière de l'opération du lotissement les acacias tranche 2,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Vu la loi de finance rectificative n°2010-237 du 9 mars 2010 de finances rectificatives ;

- 1) DÉCIDE de fixer le prix de cession des terrains du lotissement Les Acacias Tranche 2 comme suit :

N° LOT	Surface totale	Prix de vente HT	TVA sur marge	Prix de vente TTC
1	354	23 145,11 €	4 466,89 €	27 612,00 €
2	420	27 460,30 €	5 299,70 €	32 760,00 €
3	420	27 460,30 €	5 299,70 €	32 760,00 €
4	420	27 460,30 €	5 299,70 €	32 760,00 €
5	387	25 302,71 €	4 883,30 €	30 186,00 €
6	408	26 675,72 €	5 148,28 €	31 824,00 €

7	469	30 664,00 €	5 918,00 €	36 582,00 €
8	469	30 664,00 €	5 918,00 €	36 582,00 €
9	564	36 875,26 €	7 116,74 €	43 992,00 €
10	252	12 276,18 €	2 339,82 €	14 616,00 €
11	276	13 445,34 €	2 562,66 €	16 008,00 €
12	300	19 614,50 €	3 785,50 €	23 400,00 €
13	354	23 145,11 €	4 466,89 €	27 612,00 €
14	381	24 910,42 €	4 807,59 €	29 718,00 €
15	441	28 833,32 €	5 564,69 €	34 398,00 €
16	488	31 906,25 €	6 157,75 €	38 064,00 €
17	522	34 129,23 €	6 586,77 €	40 716,00 €
18	395	25 825,76 €	4 984,24 €	30 810,00 €
19	468	30 598,62 €	5 905,38 €	36 504,00 €

- 2) DECIDE que les lots n°10 et 11 seront réservés au profit de primo-accédants et qu'une délibération précisant les modalités de réservation de ces deux lots sera prise ultérieurement ;
- 3) PRECISE que la vente des 19 lots sera soumise à la TVA sur marge ;
- 4) AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les actes de vente ainsi que toutes les pièces nécessaires pour la vente des lots.

RESERVATION PRIORITAIRE DE DEUX LOTS DU LOTISSEMENT LES ACACIAS TRANCHE 2 AU PROFIT DES PRIMO ACCEDANTS

En attente des informations de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, ce point est reporté à une date ultérieure.

DECISIONS DU MAIRE OU D'ADJOINT PRISES PAR DÉLÉGATION

Information du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT :

COMMANDES ET MARCHES PUBLICS

Tiers	Nature	Montant TTC
MAIRE		
DIDIER SOULARD	Remplacement VMC, sèche serviette et radiateurs logement place de l'église	1 389.42€

QUESTIONS DIVERSES

- **Commission Communale des Impôts Directs (CCID)** : Mme La Maire informe les élus qu'elle a reçu le 29/04 un courrier du Directeur Départemental des Finances Publiques fixant la composition de la CCID pour la durée du mandat comme suit :
 - ↳ **Commissaires Titulaires** :
 - ROBICHON Henri
 - PRUGNEAUX Gérard
 - BRETON Eric
 - CHATEIGNER Joël
 - GIRAUD Franck
 - MOREAU Sandrine
 - ↳ **Commissaires suppléants** :
 - BROSSEAU Dominique
 - LIAIGRE Sylvia
 - SACHOT Olivier
 - AGESNE Isabelle
 - VERGNAUD Pierrette
 - UVETEAU Marie

- **Vente remorque** : Mme La Maire informe les élus qu'une remorque avait été achetée en 2016 par la commune de Chavagnes-les-Redoux en commun avec Monsireigne. Une convention avait été passée indiquant que les frais de réparation, d'entretien et d'assurance seraient payés à moitié par chaque commune. Après échange avec les agents techniques, cette remorque n'est utilisée par aucune des communes, par conséquent lors du mandat précédent il a été proposé à Chavagnes les Redoux de la mettre en vente au prix de 1 500€. La commune de Chavagnes les Redoux est favorable à cette vente. Toute personne intéressée peut prendre contact avec la mairie afin d'obtenir des informations complémentaires.

- **Vente but de foot terrain stabilisé** : Mme La Maire informe les élus que suite à la réalisation du terrain 5x5 les buts de foot du terrain stabilisé avaient dû être retirés. Ils avaient été achetés en 2011 (dimensions 2.55m x 6.20). Ces buts sont stockés à l'atelier technique, il est proposé au Conseil municipal de les mettre en vente au prix de 150€.

- **Panneau d'affichage** : Mme La Maire souhaite qu'un élu se porte volontaire afin de mettre à jour le panneau d'affichage de la commune lors d'événements associatifs et gère la pose des banderoles des associations. Mme Sylvia LIAIGRE se charge de trouver une ou deux personnes pour cette mission.

- **Formation des élus** : Mme la Maire informe les élus que la secrétaire générale de mairie a réalisé une fiche pratique sur la formation des élus, qui sera transmise par mail à l'issue de la réunion.

- **Communauté de communes** : Mme la Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'ils ont la possibilité d'intégrer une commission communautaire, et qu'un mail leur présentant les différentes commissions leur a été transmis en amont de la séance. Pour rappel, il s'agit de propositions qui seront validées par la Communauté de communes en tenant compte du nombre d'élus par Commission et de la représentativité de chaque commune dans chaque commission. Les propositions suivantes seront faites :
 - ↳ Commission Habitat-Urbanisme : Jean-Michel MOUCHARD
 - ↳ Commission Tourisme : Emilie JOYAU-RAUTUREAU
 - ↳ Commission Famille, prévention et citoyenneté : Sylvia LIAIGRE








- ↳ Commission Culture : Isabelle AGESNE
- ↳ Commission Environnement : Olivier SACHOT

BILAN DES COMMISSIONS COMMUNALES :

- **Commission information - communication** : L'Actu Sirénémontaine de juillet est en cours, les éléments ont été transmis à l'imprimeur ; distribution prévue la première semaine de juillet. Une réflexion sur le bulletin municipal est en cours. L'actu du Pays de Pouzauges sera distribuée fin mai/début juin. La refonte du site internet : un partage de la partie « histoire » a été fait entre chaque membre de la commission afin de savoir ce qu'il faut conserver ou non.
- **Commission éducation** : Une rencontre avec la directrice de l'école a eu lieu. La semaine de la mobilité se déroulera du 6 au 14 juin, le pedibus sera mis en place le mardi et le vendredi. Passeport du civisme : journée intergénérationnelle le 18 juin, et remise des médailles prévue le 29 juin à 18h30. Une rencontre avec le Directeur du centre de loisirs a eu lieu.
- **Commission Evènements – liens intergénérationnels**: un point a été fait afin de répertorier l'ensemble des manifestations organisées par la Commune. La Joséphine aura lieu le dimanche 4 octobre (marché de producteurs et artisans en extérieur + marche solidaire) organisé conjointement avec Le Comité des fêtes de Monsireigne.
- **Commission culture-tourisme** : Présentation de la bibliothèque aux membres de la Commission. La Boite a livres sera installée prochainement près du panneau d'affichage de la mairie, inauguration prévue le jeudi 11 juin à 19h00. Comité de jumelage Puertollano : l'Assemblée générale a eu lieu ; l'organisation pour la venue des Espagnols a été présentée (week-end du 4-5 juillet) : fête des 40 ans du jumelage, fête des 10 ans de Sevremont.
- **Commission bâtiments – voirie - urbanisme** : Lotissement Les Acacias Tranche 2 : Les travaux de la nouvelle tranche du lotissement sont en cours, le planning est plutôt respecté ; A voir les réserves sur la voirie de la tranche 1A. Visite le 25 avril dernier de l'ensemble des bâtiments communaux par la nouvelle équipe municipale accompagné de Didier MARY, agent technique et Joël CHATEIGNER, ancien adjoint en charge des bâtiments. Travaux sur la périscolaire : Après constatation récente de nouvelles fissures sur les pignons, les travaux prévus avant l'été sont mis en attente afin de revoir les devis et les travaux à réaliser. Réunion entre la Commission bâtiments et les Services Techniques/secrétaire de mairie afin de présenter aux agents les nouvelles répartitions de fonction et de tâches entre les élus de la Commission.

Des infiltrations d'eau au niveau des portes de la salle de l'Alouette ont été constaté par Didier MARY (défaut de conception, un mail sera transmis à l'architecte qui s'est chargé du suivi des travaux).

PROCHAINES REUNIONS

-  **Conseil Municipal** : vendredi 5 juin à 19h00, salle de réunions.
-  **Conseil Municipal** : mardi 16 juin à 20h00, salle de réunions.
-  **Conseil Municipal** : jeudi 9 juillet à 20h00, salle de réunions.
-  **Conseil Municipal** : lundi 7 septembre à 20h00, salle de réunions.
-  **Conseil Municipal** : mardi 6 octobre à 20h00, salle de réunions.
-  **Conseil Municipal** : lundi 2 novembre à 20h00, salle de réunions.
-  **Conseil Municipal** : mardi 8 décembre à 20h00, salle de réunions.

Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que ci-dessus.

Délibération de la séance du 19 mai 2026 :

Délibération n°D2026-05-01 : Désignation des représentants communaux ;

Délibération n°D2026-05-02 : Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux ;

Délibération n°D2026-05-03 : Demande de subvention exceptionnelle – Travaux église de Pilpain ;

Délibération n°D2026-05-04 : Lotissement communal « Les Acacias » Tranche 2 – Fixation du prix de vente des terrains

Présents :

Mmes et MM GODREAU Anne, CHAUVET Benoît, LIAIGRE Sylvia, SACHOT Olivier, AGESNE Isabelle, OUVRARD Olivier, JOYAU-RAUTUREAU Emilie, BERTHEAU Yoan, BIZON Michelle, CHARRIER Vincent, CHAIX Aline, MOUCHARD Jean-Michel, UVETEAU Marie, GABORIT Julien, VERGNAUD Pierrette.

La maire, GODREAU Anne	Date : 05/06/2026 Signature : 	Le secrétaire de séance, BERTHEAU Yoan	Date : 05.06.26 Signature : 
---------------------------	--	---	---